

## Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Révisions proposées (décembre 2012)	Révisions proposées par la FICDC
<i>Considérations stratégiques et objectifs</i>	<i>Considérations stratégiques et objectifs</i>
<p>2. L'objectif principal du FIDC est d'investir dans des projets conduisant à un changement structurel, suite à la mise en place et au développement de politiques et de stratégies, ainsi qu'au renforcement des capacités professionnelles et des structures organisationnelles qui ont une incidence directe sur la création, la production, la distribution d'une diversité de biens, services et activités culturels et l'accès à ceux-ci.</p>	<p>2. L'objectif principal du FIDC est d'investir dans des projets conduisant à un changement structurel, suite à la mise en place et au développement de politiques et de stratégies, <b>au renforcement de la gouvernance de la culture qui est une condition essentielle de développement et de mise en œuvre de toute politique et initiative culturelles durables</b>, ainsi qu'au renforcement des capacités professionnelles et des structures organisationnelles qui ont une incidence directe sur la création, la production, la distribution d'une diversité de biens, services et activités culturels et l'accès à ceux-ci.</p>
<p>4.8 évite le saupoudrage des ressources ou le soutien aux projets sporadiques ;</p>	<p>6.9 évite le saupoudrage des ressources ou le soutien aux projets sporadiques ;</p> <p><b>Dans ce but, une concertation sera recherchée avec les autres fonds internationaux couvrant des domaines similaires, y compris les institutions de crédit à portée régionale, afin d'identifier les projets structurants et les opérateurs qui méritent d'être soutenus dans la durée. Cette action concertée pourrait mener à une complémentarité des priorités, des critères et des mécanismes de sélection entre bailleurs de fonds. Le Secrétariat de la Convention pourra prendre l'initiative d'organiser un sommet annuel des principaux donateurs et institutions régionales de crédit.</b></p>
	<p><b>6.13 a pour objectif de renforcer la capacité des bénéficiaires du Fonds à soumettre des demandes de financement avec succès par la mise en place d'un ou plusieurs des mécanismes suivants :</b></p> <p><b>Un jumelage entre demandeurs ayant connu des succès et ceux à la recherche de mentorat.</b></p> <p><b>Un centre de référence permettant notamment de diriger les demandeurs vers d'autres fonds complémentaires ou mieux appropriés.</b></p> <p><b>Des formations en ligne ou in situ et un guide de rédaction d'exemples à suivre et d'erreurs à éviter.</b></p> <p><b>Une information complète sur les motifs de refus, en dirigeant les demandeurs vers des ressources de formation et des conseils.</b></p>

Domaines d'intervention	Domaines d'intervention
	<i>7.4 rendre admissible des projets qui intègrent la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans la poursuite des objectifs de la Convention (par ex. : en coopération Nord-Sud, en développement durable, accès des créateurs du Sud aux marchés du Nord) dans le but d'attirer des financements complémentaires des autres fonds internationaux publics et privés.</i>
	<i>7.5 une partie du Fonds pourra servir pour des actions urgentes permettant d'offrir une assistance aux expressions culturelles menacées, y compris aux créateurs victimes de répression de la liberté de création artistique.</i>
Bénéficiaires	Bénéficiaires
10.1.1 tous les pays en développement qui sont Parties à la Convention ;	10.1.1 tous les pays en développement qui sont Parties à la Convention, <i>en accordant une priorité aux États se consacrant à des réformes de la gouvernance de la culture destinées notamment à valoriser le rôle de la société civile et le renforcement des industries culturelles.</i>
Procédure de soumission des demandes de financement	Procédure de soumission des demandes de financement
	<i>13.5 Dans un objectif d'efficacité administrative et étant donné ses ressources limitées, le Secrétariat de la Convention pourra choisir d'établir un partenariat avec des fonds internationaux couvrant des domaines similaires qui disposent d'une masse critique et de l'expertise nécessaire pour le traitement efficace des demandes.</i>
Formulaires de demande de financement	Formulaires de demande de financement
15.3 un descriptif du programme/projet (titre, objectifs, <i>évaluation du contexte et des besoins du pays</i> , activités et résultats attendus, y compris l'impact social, <b>et</b> culturel, <b>et économique</b> , les bénéficiaires <b>et les partenariats</b> , ainsi qu'un engagement à fournir un rapport sur l'exécution du programme/projet) ;	15.3 un descriptif du programme/projet (titre, objectifs, <i>évaluation du contexte et des besoins du pays</i> <b>notamment en ce qui concerne la gouvernance de la culture</b> , activités et résultats attendus, y compris l'impact social, <b>et</b> culturel, <b>et économique</b> , les bénéficiaires <b>et les partenariats</b> , ainsi qu'un engagement à fournir un rapport sur l'exécution du programme/projet) ;
15.6 des mesures visant à favoriser la durabilité du projet proposé ;	15.6 des mesures visant à favoriser la durabilité du projet proposé <i>et de ses résultats escomptés à plus long terme au-delà de sa réalisation ;</i>